

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX



AVIS DE CONCESSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DU CAMPING D'AILEFROIDE

Phase d'appel à candidatures en vue de la sélection des personnes ou des entreprises qui seront admises à présenter une offre pour l'exploitation du camping d'Ailefroide

I/ IDENTIFICATION DE LA COLLECTIVITE DELEGANTE – POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) Nom et adresse

Nom : Commune de VALLOUISE-PELVOUX (05340 Hautes-Alpes)

Adresse : Mairie, Saint Antoine, 05340 VALLOUISE-PELVOUX

Téléphone. : 04 92 23 30 19

Courriel : mairie@vallouise-pelvoux.fr

Adresse URL du site internet de la commune: <https://www.vallouise-pelvoux.fr/>

Adresse URL du profil acheteur de la commune : <http://www.ledauphine-legales.com/>

Adresse de contact : mairie@vallouise-pelvoux.fr

I.2) Communication

L'avis de concession est disponible gratuitement en accès direct non restreint et complet aux adresses suivantes :

- Site internet de la commune: <https://www.vallouise-pelvoux.fr/>
- Profil acheteur de la commune : <http://www.ledauphine-legales.com/>

Des informations complémentaires peuvent être obtenues, sur demande écrite impérativement, soit par voie dématérialisée sur le profil acheteur de la commune ou à l'adresse de contact susmentionnée, soit par voie postale par courrier adressé en mairie.

II/ OBJET DE LA DELEGATION

II.1) Etendue du marché

II.1.1 intitulé

Exploitation du camping d'Ailefroide dans le cadre d'un contrat d'affermage

II.1.2 Type de marché

Contrat de concession sous forme de délégation de service public dans le cadre d'un contrat d'affermage, selon les articles L.1411-1 à L.1411-19 et R.1411-1 à R.1411-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, et des articles L.1120-1, L.1121-1 à L.1121-4, L.3100-1 et suivants, L.3200-1 et suivants et R.3111-1 et suivants du Code de la commande publique.

II.1.3 Description succincte

Le camping est implanté dans un environnement d'exception, dans un foncier de qualité, pour partie en zone boisée et pour partie dans des prés, au bord de torrents. Le camping est situé dans le hameau d'Ailefroide, à 1 550 mètres d'altitude, au cœur du Parc National des Ecrins et dans le périmètre du site classé du Pelvoux. Le camping d'Ailefroide, compte 300 emplacements libres disséminés sur une surface de 159 597 m², dont environ 80% est constituée par des terrains privés loués par la commune. En 2018, le camping a totalisé 44 330 nuitées, pour un chiffre d'affaire global de 293 213 € TTC. Il n'y a pas d'hébergement locatif, et il n'est pas envisageable d'en planter.

II.2) Description de la délégation

II.2.1 Description des prestations

Le site devra rester à usage de camping classé "tourisme", au minimum en catégorie 1 étoile, pour 300 emplacements tente et 10 emplacements camping-cars.

L'exploitation se fera aux risques et périls du délégataire.

Le délégataire sera exclusivement rémunéré par les usagers du camping.

Le délégataire devra supporter l'ensemble des charges inhérentes au fonctionnement général et à l'entretien du camping.

Le délégataire versera à la commune une redevance annuelle de 90 000 € Hors Taxes pour l'occupation du domaine et des installations immobilières, pour les frais de contrôle de cette délégation et pour les impôts fonciers, soumise à une révision annuelle.

La commune réalisera l'ensemble des investissements sur les immeubles.

II.2.2 Critères d'attribution

Les offres seront jugées sur la base des critères suivants, au vu des éléments fournis par les candidats dans leur dossier d'offre :

- Expérience en matière d'exploitation d'infrastructures du même type et de taille comparable ;
- Connaissance de la filière et du territoire ;
- Garanties financières, appréciées notamment au vu de la présentation de la caution bancaire ou d'un engagement d'un organisme bancaire et au vu de l'équilibre économique global du projet présenté par le délégataire, sur la base de budgets prévisionnels
- Stratégie d'exploitation et de commercialisation du camping ;

Conformément au code de la commande publique, les critères ne seront ni pondérés ni hiérarchisés.

Les candidats admis à présenter une offre recevront un document programme présentant les caractéristiques qualitatives et quantitatives souhaitées du service, leur permettant ainsi de constituer un dossier de présentation de leur offre.

II.2.3 Durée de la concession

Durée : 5 ans

Date d'effet prévisionnelle : 1^{er} mai 2020.

III/ RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Conditions de participation

III.1.1 Habilitation à exercer l'activité professionnelle

Les candidats devront établir un dossier en langue française, composé de documents permettant à la collectivité d'apprécier la qualité de la candidature, et notamment :

- Une lettre de candidature présentant les motivations du candidat et son intérêt pour ce camping et les orientations demandées ;
- Une note précisant si le candidat se présente en son nom, pour le compte d'une société existante ou à créer, dont il devra alors être le représentant légal ;
- Un descriptif détaillé de l'entreprise : présentation générale, actionnaires, bilans et comptes de résultats des trois derniers exercices, ou, pour les particuliers, un curriculum vitae reprenant le parcours professionnel, la copie d'une pièce d'identité ;
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le candidat ne rentre pas dans le champ des exclusions de plein droit visées par les articles L.3123-1 à L.3123-5 du Code de la commande publique.

III.1.2 Capacité économique et financière

La capacité économique et financière des candidats sera appréciée au vu de l'équilibre économique global du projet présenté, sur la base de budgets prévisionnels succincts présentés dans l'offre.

Les candidats retenus devront fournir à l'appui de leur offre une caution bancaire de 45 000 €, ou l'engagement d'un organisme bancaire à leur accorder cette caution dans le cas où leur offre serait retenue.

III.1.3 Capacité technique et professionnelle

Expérience en matière d'exploitation d'infrastructures du même type et de taille comparable.

Connaissance de la filière et du territoire.

Les candidats retenus auront à présenter, notamment, un projet définissant et précisant la stratégie d'exploitation et de commercialisation, le nombre et le type de personnels affectés à l'exploitation du camping.

III.1.4 Information sur les concessions réservées

Sans objet

IV/ PROCEDURE

IV.1) Date limite de remise des candidatures

Le 5 août 2019 à 12 heures.

IV.2) Modalités de remise des candidatures

Les candidats peuvent adresser leur candidature au choix :

- Soit par voie dématérialisée par le biais du profil acheteur de la commune, à l'adresse URL suivante : <http://www.ledauphine-legales.com/>. Dans ce cas les candidatures devront être présentées sous forme de fichiers numériques au format acrobat reader (.pdf), exclusivement ;
- Soit par voie postale à l'adresse suivante : Mairie, Saint Antoine, 05340 VALLOUISE-PELVOUX. Le pli devra porter la mention "Délégation de Service Public – Camping d'Ailéfroide – N'ouvrir qu'en commission" Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures

IV.3) Date d'envoi à la publication

Le 17 juillet 2019